

221C3053
FR0012757854-FS0892

9 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 novembre 2021, la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (1 Vine Street, W1J 0AH, Londres, Royaume-Uni) (« BGPL ») a déclaré avoir franchi, le 5 novembre 2021, indirectement en hausse, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe¹, lesquelles agissent pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, le seuil de 5% du capital de la société SPIE SA et détenir indirectement, pour le compte desdits fonds, 8 027 877 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SPIE SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, la société Boussard & Gavaudan Partners Limited a déclaré détenir par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, 7 963 993 actions SPIE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SPIE SA, réglés exclusivement en espèce³.

¹ Les sociétés Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (1 Vine Street, W1J 0AH Londres, Royaume-Uni), Boussard & Gavaudan Asset Management LP (1 Vine Street, W1J 0AH Londres, Royaume-Uni) et Boussard & Gavaudan Gestion SAS (69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris) sont contrôlées au plus haut niveau par la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (BGPL), holding du groupe Boussard & Gavaudan, laquelle agit en qualité de *managing member* des sociétés susvisées.

² Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 178 931 256 droits de vote.

³ Sur la base d'un delta de 1.